

Résumé des droits des investisseurs

Mis à jour le 04/09/2023

Introduction

Ce document, établi en application Règlement européen sur la distribution transfrontalière des OPCVM (Règlement (UE) 2019/1156), a vocation de décrire les principaux droits nos clients ou investisseurs potentiels (« Investisseurs ») d'Organismes de Placement Collectifs (« Fonds ») pour lesquels Moneta Asset Management agit en tant que société de gestion.

Ce résumé ne constitue pas une liste exhaustive des droits que les Investisseurs peuvent avoir à l'égard des Fonds. En tout état de cause, si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires relatives au fonctionnement des Fonds, nous vous invitons à vous référer à la documentation juridique (DIC, prospectus, règlement du fonds) du Fonds concerné.

Droit à l'information relatif aux investissements

Chaque Investisseur a le droit de recevoir certaines informations sur les Fonds dans lesquels il a investi. Ces informations sont regroupées dans la documentation juridique des Fonds de Moneta Asset Management et les rapports semestriels et annuels des Fonds, disponibles sur le site internet www.moneta.fr ou, dans certains cas, sur simple demande auprès de contact@moneta.fr.

Toute modification de la documentation juridique du Fonds fait l'objet d'une notification conformément à la réglementation applicable.

En outre, le Site Internet de Moneta Asset Management fournit des informations détaillées sur les produits qui vous sont accessibles, notamment les performances, la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) par part et les lettres de la gestion.

Droit de recevoir des revenus

Chaque Investisseur a droit à recevoir une part proportionnelle des revenus du Fonds dans lequel il a investi. En fonction de la nature des parts détenues par les Investisseurs, ce revenu peut soit être accumulé dans la valeur nette d'actifs des parts, soit être distribué sous forme de dividendes, conformément aux termes de la documentation juridique du Fonds.

Droit de rachat de l'investissement

Chaque Investisseur a le droit de demander au Fonds de racheter ses propres parts lors d'un jour de valorisation à leur valeur liquidative, dans les conditions et limites de la procédure de rachat définies dans la documentation juridique du Fonds.

Droit de consultation

Lorsque la documentation constitutive des Fonds Professionnels Spécialisés (« FPS ») le prévoit, les Investisseurs bénéficient du droit d'être consultés en rapport avec certaines modifications de la documentation juridique du FPS. Moneta Asset Management informe les porteurs de l'existence et de la nature de toute consultation. Afin de faciliter l'exercice effectif de ce droit, Moneta Asset Management invite les souscripteurs de FPS à lui communiquer dès que possible tout changement de coordonnées.

Droit de réclamation

Dans le cas où les Investisseurs n'étaient pas satisfaits, ils ont le droit de déposer une réclamation auprès du commercialisateur du Fonds, ou directement auprès de Moneta Asset Management. Moneta Asset Management a mis en place une procédure de réclamation, disponible sur son Site Internet www.moneta.fr permettant à tout Investisseur de voir sa réclamation traitée dans les délais réglementaires. Si vous résidez dans l'un des pays de l'Union européenne, la plate-forme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de soumettre un formulaire de plainte et vous informe de vos droits (<https://ec.europa.eu/consumers/odr>).

Cessation de commercialisation au sein de l'UE

Certains Fonds de Moneta Asset Management peuvent être distribués dans différents États membres de l'UE.

Nous attirons votre attention quant au fait que Moneta Asset Management peut décider, à tout moment, de modifier la liste des pays de commercialisation de ses Fonds. Dans ce cas de figure, la cessation de commercialisation des Fonds dans un Etat membre n'entraînera aucun coût pour les Investisseurs, ni limitera leurs droits à recevoir des informations précises sur la poursuite des activités de ces Fonds.

Droit à la confidentialité et à la protection des données

Dans le cadre de la réglementation applicable, les Investisseurs peuvent bénéficier de droits concernant leurs données personnelles, notamment un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles et, dans certaines circonstances, un droit d'opposition ou de restriction au traitement de leurs données personnelles.